



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

## Trente-septième session

Quito (Équateur), 28 mars – 1<sup>er</sup> avril 2022

## Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

### Résumé

Le présent Programme de travail pluriannuel est destiné à encadrer les activités de la Conférence régionale pour la période 2022-2025. Il prend en compte les avis exprimés par les membres dans différentes instances et la nouvelle vision de la Direction générale de la FAO sur le rôle et les fonctions des conférences régionales.

### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à approuver la révision du Programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2025.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
[RLC-Conferencia@fao.org](mailto:RLC-Conferencia@fao.org)

## I. Objectifs généraux

1. Les objectifs généraux ont été définis en tenant compte du rôle accru que jouent les conférences régionales dans la structure des organes directeurs de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et formule des orientations et des recommandations à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation au niveau mondial, et au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et les budgets de l'Organisation.
2. La Conférence régionale se penche sur la situation dans la région dans des domaines liés au mandat de l'Organisation. Dans ce contexte, la Conférence régionale donne un éclairage régional sur l'adaptation au niveau local du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et formule des recommandations spécifiques sur les stratégies et les activités régionales, l'objectif étant de contribuer

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

au Programme 2030 en facilitant la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'*améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation et coopère, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.

3. Les commissions régionales s'intéressent aux aspects et questions techniques qui revêtent une importance particulière dans les domaines des forêts (Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes [CFALC]), de l'élevage (Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes [CODEALC]), de la pêche (Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes [COPPESAALC] et Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest [COPACO]) et des statistiques (Groupe de travail FAO/OEA/CIE/IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes). Elles font office d'organes consultatifs de la Conférence régionale et leurs recommandations enrichissent les débats tenus sur le Programme de travail lors de ses sessions.

4. À sa trente-sixième session, tenue en 2020, la Conférence régionale a approuvé le Programme de travail pluriannuel pour 2018-2021 destiné à encadrer les activités de la Conférence et à encourager la poursuite des efforts mis en œuvre pour donner suite aux recommandations formulées, tout en veillant à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, afin de concrétiser les résultats définis dans le cadre des priorités régionales.

## II. Résultats

### A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

#### Résultat:

5. Les recommandations et les indications de la Conférence régionale sur les priorités, les programmes et la structure organisationnelle au niveau régional, ainsi que sur la situation régionale et les questions concernant l'appui à la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'*améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, donnent au Conseil et à la Conférence de la FAO une base solide pour asseoir leurs décisions, le cas échéant.

#### Indicateurs et cibles:

6. La Conférence régionale communique en temps opportun des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, au sujet des priorités, des programmes, des initiatives et de la structure organisationnelle de la FAO, en y associant des indicateurs pertinents.

7. Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des priorités régionales, du Cadre stratégique 2022-2031, du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2023 et du Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 de la FAO sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.

8. Les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que des autres organes concernés.

#### Produit:

9. Des recommandations claires, précises et consensuelles sur les priorités, les programmes et la structure organisationnelle dans la région.

**Activités:**

10. Examen de la mise en œuvre du PTB dans la région.
11. Des informations sur la mise en œuvre et les réalisations des programmes régionaux, axées sur les résultats, seront communiquées à la Conférence régionale. Des informations plus détaillées sur les progrès accomplis dans le cadre des activités régionales mises en œuvre sous la responsabilité du Bureau régional, notamment les initiatives régionales, pourraient également être mises à la disposition des conférences régionales, en vue de leur examen.
12. Examen des décisions et recommandations formulées par les comités régionaux et d'autres organes ou réunions pertinents dans la région (à savoir la CFALC, la CODEALC, la COPPESAALC, la COPACO et le Groupe de travail FAO/OEA/CIE/IICA sur les statistiques).
13. Examen des résultats obtenus par l'Organisation dans la région, notamment de l'efficacité et l'efficience avec lesquelles le réseau de bureaux de pays de la FAO concourt aux programmes de pays, en tenant compte des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes.

**Méthodes de travail:**

14. Liaison avec les organes statutaires concernés, y compris les commissions régionales et les autres institutions de la région.
15. Consultations informelles entre les Membres destinées à favoriser le dialogue entre les sessions aux niveaux régional et national.
16. Réunions informelles de consultation rassemblant les hauts fonctionnaires du Bureau régional et les membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).
17. Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

**B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis****Résultat:**

18. Les recommandations de la Conférence régionale permettent à la Conférence de la FAO d'asseoir ses décisions sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.

**Indicateurs et cibles:**

19. Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires, concrètes et pratiques.
20. Les recommandations de la Conférence régionale sont examinées par la Conférence de la FAO.

**Produit:**

21. Des recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.

**Activités:**

22. Examen de la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les grandes évolutions et initiatives en cours dans d'autres instances qui ont une incidence sur le mandat de la FAO.
23. Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales, et lors des réunions pertinentes tenues dans la région.

24. Prise en compte des nouveaux enjeux et recommandation d'une éventuelle action concertée de la part de la FAO et d'autres instances compétentes dans la région.
25. Examen de l'intérêt que présenteraient de nouveaux accords internationaux pour la région.

**Méthodes de travail:**

26. Examen des tendances régionales et mondiales ayant trait aux politiques et à la réglementation qui présentent un intérêt pour la région.
27. Liaison avec les organes statutaires de la FAO et les institutions compétentes de la région.
28. Réunions informelles de consultation rassemblant les hauts fonctionnaires du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les membres du GRULAC.
29. Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional, y compris dans le cadre de réunions informelles de coordination avec les secrétariats des commissions régionales.

**C. Planification des travaux et méthodes de travail**

**Résultat:**

30. La Conférence régionale travaille de façon efficace et rationnelle et vise des réalisations pratiques en associant toutes les parties.

**Indicateurs et cibles:**

31. Les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés.
32. Les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus.
33. Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations précises et concrètes et sont rapidement mis à la disposition des Membres.
34. Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouvelles normes de présentation de rapports en vigueur dans l'Organisation et sont diffusés, dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.
35. En général, les membres participent à la Conférence régionale au niveau qui convient.

**Produits:**

36. Adoption du Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale en 2022.
37. Examen et amélioration périodiques des méthodes de travail de la Conférence régionale.

**Activités:**

38. Consultation des Membres au sujet de l'ordre du jour et du mode d'organisation de la Conférence régionale.
39. Examen des moyens possibles pour améliorer la conduite des sessions, notamment un plus grand dynamisme, un meilleur cadrage et une utilisation plus efficace du temps disponible.
40. Examen, selon qu'il conviendra, du Règlement intérieur de la Conférence régionale.
41. Examen régulier des méthodes de travail, y compris évaluations des résultats.
42. Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

**Méthodes de travail:**

43. Consultation des Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, selon qu'il convient.
44. Activités intersessions facilitées par le Président de la Conférence régionale par l'intermédiaire du Bureau, avec l'appui du secrétariat.
45. Délibérations structurées et ciblées durant les sessions.
46. Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports.
47. Appui du secrétariat à l'exécution et au suivi du Programme de travail pluriannuel.
48. Réunions informelles du Président et des membres du GRULAC avec de hauts fonctionnaires du secrétariat, avec le concours du Président indépendant du Conseil.